



CTL

COMITÉ TECHNIQUE LOCAL
du 13 septembre 2017

Compte-rendu



02 40 20 76 56

e-mail : fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr

**MOTION LIMINAIRE DE
L'INTERSYNDICALE¹
SOLIDAIRES, CGT, FO ET CFDT**

Les 4 projets de restructurations à horizon 2018 à l'initiative de la Directrice régionale des Finances Publiques (Bouaye, Derval, Mindin et Montoir) s'inscrivent dans le cadre du plan stratégique de notre Direction Générale, dont l'objectif est le resserrement du maillage territorial de la DGFIP avec pour finalité, l'abandon du service public de proximité.

Ces 4 nouvelles fermetures viennent s'ajouter à la longue liste des trésoreries fermées ces dernières années :

- | | |
|----------------------|-------------------------------|
| 1. Aigrefeuille, | 10. Nozay |
| 2. Bourgneuf | 11. Riaillé |
| 3. Herbignac, | 12. St Etienne de M. |
| 4. Le Croisic | 13. St Gildas des Bois, |
| 5. Le Pellerin | 14. St-Mars la Jaille, |
| 6. Legé | 15. St-Nicolas de Redon, |
| 7. Moisson | 16. St-Philbert de Grandlieu, |
| 8. Nantes 1, 2 et 3 | 17. Vallet, |
| 9. Nantes les Ponts, | 18. Varades. |

D'année en année, les moyens de la DGFIP sont réduits de manière drastique, alors même que la charge de travail ne cesse de croître. Ainsi 227 emplois ont été supprimés depuis 2009 dans le département.

La présence aux côtés des élus locaux d'un comptable public indépendant et d'agents fonctionnaires d'État auxquels est confiée la mission de la tenue des comptes des collectivités est historique. Ils sont les garants d'un regard expert et neutre qui échappe à l'influence des intérêts économiques et financiers particuliers. Garant de la bonne tenue des comptes publics au service de la démocratie, le comptable public en est un rouage nécessaire et essentiel.

La fermeture des trésoreries et les nombreuses suppressions d'emplois ne sont pas sans conséquence pour l'exercice de nos missions auprès des élus et de leurs administrés.



1-lue à "4 voix"

Avec ce repli, les élus et les contribuables perdront des interlocuteurs et un service public de proximité, comptable et fiscal.

Alors qu'une bonne partie de la population utilise encore les modes traditionnels de paiement et n'a pas forcément accès aux nouvelles technologies, l'accueil physique par des agents publics de proximité, qui connaissent donc le terrain, est d'autant plus nécessaire pour répondre aux diverses sollicitations.

Les regroupements de structures ne garantissent aucunement une meilleure qualité du service alors même que le public et les collectivités locales sont en droit de bénéficier d'un service de qualité, proche et technique.

C'est à ce prix que l'égalité républicaine des territoires et la cohésion sociale seront maintenues évitant à nos concitoyens et nos partenaires de se sentir délaissés par la République avec toutes les conséquences que nous connaissons.

Face à cette situation, l'intersyndicale dénonce :

- l'absence de prise en compte des conséquences brutales sur la vie des agents qui n'ont pas été en capacité d'anticiper ces fermetures, notamment par le biais d'une demande de mutation,
- l'attitude méprisante de la DRFiP44 envers les élus et la population qui sont mis devant le fait accompli,
- le sous-effectif créé et entretenu sciemment dans les sites supprimés,
- l'absence de consultation préalable du CHSCT selon les textes en vigueur,
- l'absence de données relatives aux transferts de charge vers des postes comptables déjà en sous-effectifs,
- le jeu de dupes sur la pérennisation des emplois transférés.

Pour toutes ces raisons l'intersyndicale continuera à tout mettre en œuvre pour s'opposer à ces fermetures, avec les agents et les élus, au-delà de ce comité technique.

LES ÉCHANGES EN CTL

Ce fut bref. La directrice nous a indiqué que les fermetures à ce stade ne sont pas actées par le Ministre.

Du coup, elle comptait se dispenser momentanément des fiches impact qui sont étudiées en CHSCT .

FO est intervenu pour dire que même si ces fermetures sont encore suspendues au bon vouloir ministériel, il n'est, (compte tenu du court laps de temps qu'il reste !) pas envisageable de se dispenser de ces fiches :

- imposées par la réglementation,
- normées
- et au moyen desquelles les directions doivent exposer toutes les conséquences d'une restructuration.

La directrice nous informe également en séance que certaines communes ont indiqué auprès de quelle trésorerie elles souhaitaient être transférées, depuis la communication des documents de travail du CTL.

Cela modifie à la marge les transferts d'emplois et peut être lourd de conséquences sur le quotidien d'agents qui subissent ces restructurations (Rappel : c'est la règle de l'ancienneté administrative qui va s'appliquer).

L'ANALYSE DE FO

...ou comment la DRFiP44 justifie les fermetures de site !



La DRFiP44 oriente les documents de travail pour justifier des fermetures qu'elle impose : en effet, pour Bouaye l'activité du guichet est un argument ("*14 réceptions/jour pour 7 opérations de caisse et 3 dépôts de chèques*").

Par contre, aucune information n'est donnée pour Montoir, poste qui est très visité notamment par ses 80 régisseurs. Les agents font aussi le constat e recevoir davantage de public depuis leur installation à Saint-Nazaire.

Pour Montoir, cette trésorerie spécialisée SPL, il s'agit de « *rationaliser l'organisation* » en évitant les doublons (« *deux comptabilités par exemple* »).

L'argument bateau par excellence que la DRFiP44 utilise quand elle ne dispose d'aucun autre !

Toujours concernant Montoir, depuis 2015, à chaque fois que ce dossier a été évoqué dans le cadre de son déménagement (suite au souhait de la mairie de Montoir de récupérer ses locaux), les élus **FO**, pas dupes, interrogeaient la DRFiP44 sur ses intentions ... et lui demandaient (*avec ironie !*) à quelle date, ce poste

allait être regroupé avec St-Nazaire municipale.

Il ne faut en effet pas être grand clerc quand la direction locale fait le choix d'installer deux postes au même étage, d'un même site, pour deviner qu'il y a de la fusion dans l'air ! Hé bien, sans se démonter, les dirigeants interrogés nous ont toujours répondu qu'il n'y avait pas de plan B. Le pire sans doute c'est qu'ils faisaient semblant de croire d'avoir été convainçants !

Concernant Derval, cela fait des années que **FO** dénonce le manque d'emplois de ce site même à effectif plein. Le fait d'y affecter un membre de l'équipe de renfort, chaque mois depuis au moins 5 ans était une reconnaissance tacite de notre direction de sa sous-estimation des effectifs !

Et maintenant elle nous annonce que, "*compte-tenu d'un sous-effectif chronique, ce service rencontre de grandes difficultés à accomplir ses missions malgré l'affectation quasi-permanente de renfort*".



Et voilà ! La boucle est bouclée !!!

En fait et nous n'aurons de cesse de le répéter ce sont bien les suppressions d'emplois qui sont à l'origine des difficultés dans les postes ! Le travail lui est toujours là ! Et quand la direction décide de retirer telle ou telle charge, elle ne fait que déplacer le problème.



Exemple : un service qui centralise depuis quelques années en direction, notamment des missions effectuées précédemment par des Centres de Finances Publiques, connaît de telles tensions que 4 agents sur un effectif d'une quinzaine ont sollicité une mutation interne en septembre (+1 départ hors 44) !

LES CHIFFRES PAR SITE

Pudiquement la DRFiP44 a intitulé chacun des points abordés lors de ce CTL par transfert des activités !

Il s'agit bel et bien de fermetures de trésoreries ! Donc à **FO**, pas d'hypocrite sémantique. D'où nos intitulés ! Les fermetures auront lieu au 1^{er} janvier 2018, sauf en ce qui concerne la trésorerie de Mindin qui fermera ses portes au 1^{er} septembre 2018.

FERMETURE DE BOUAYE



Nous avons appris en séance que les informations dans les documents de travail avaient connus des modifications, certaines communes ayant choisi d'être gérées par Saint-Herblain.

La commune de Bouaye n'aurait, elle, pas répondu à ce jour.

1-TRANSFERT DES COMMUNES

VERTOU	ST-HERBLAIN	PORNIC
BOUAYE BRAINS LA MONTAGNE ST-AIGNAN-DE-GDLIEU ST-LEGER-LES-VIGNES	BOUGUENNAIS LE PELLERIN ST-JEAN-DE-BOISEAU	CHEIX-EN-RETZ PORT-SAINT-PERE ROUANS ST-HILAIRE-DE-CHALEONS STE-PAZANNE VUE

2-TRANSFERT DES EMPLOIS * (EFFECTIF THÉORIQUE)

BOUAYE	VERTOU	PORNIC	ST-HERBLAIN	Suppression
1 A+				supprimé
1 A		1A		
3B	2B		1B	
1C		1C		

* sous réserve de l'exercice emplois et de la réponse des communes

L'emploi du A+ va être transformé en un emploi de A supplémentaire dont l'implantation sera décidée lors de l'exercice emplois en décembre pour janvier 2018.

Le A+ sera affecté en surnombre à la Direction et aura 3 ans pour trouver un débouché à équivalence de poste.



FERMETURE DE DERVAL

1-TRANSFERT DES COMMUNES

en Secteur Public Local

CFP ² DE CHATEAUBRIANT	TRESORERIE DE NORT/ERDRE
DERVAL JANS LUSANGER MOUAIS ST-VINCENT-DES-LANDES SION-LES-MINES	ABBARETZ LA GRIGONNAIS NOZAY PUCEUL SAFFRE TREFFIEUX VAY CC de NOZAY

En Recouvrement

L'ensemble des communes (citées supra) seront gérées pour la mission Recouvrement par le SIPE de Châteaubriant.

Or, les communes actuellement gérées par Nort (Casson, Héric, Les Touches Nort sur Erdre, Petit-Mars et Saint-Mars du Désert) y sont, elles, gérées tant en recouvrement qu'en SPL !

Cela crée donc une disparité de gestion des redevables de ce secteur !

A moins d'anticiper une très prochaine fermeture de Nort, quel est l'intérêt de restructurer de cette manière???? un interlocuteur unique ??? ... mais pas exactement ! ! Et pas pour tous ! Quelle visibilité !!!!!

2-TRANSFERT DES EMPLOIS (EFFECTIF THÉORIQUE)

DERVAL	CHATEAUBRIANT		NORT/ERDRE	Suppression
1A+	CFP	SIPE	2B	1A+
4B	1B	1B		

L'emploi du A+ va être transformé en un emploi de A supplémentaire dont l'implantation sera décidée lors de l'exercice emplois en décembre pour janvier 2018.

Le A+ sera affecté en surnombre à la Direction et aura 3 ans pour trouver un débouché à équivalence de poste.

2- CFP : centre des Finances Publiques (trésorerie)

FERMETURE DE MONTOIR

1-TRANSFERT DES COMMUNES

Depuis juin, Montoir et Saint-Nazaire Municipale sont installées au bâtiment De Gaulle, et au même étage.

L'ensemble des communes et collectivités actuellement gérées par Montoir seront gérées par Saint-Nazaire Municipale à compter du 1^{er} janvier prochain.:

- Besne
- Donges
- La Chapelle-Des-Marais
- Montoir-De-Bretagne
- Pornichet
- Saint-Andre-Des-Eaux
- Saint-Joachim
- Saint-Malo-De-Guersac
- Trignac
- Commission Syndicale Grande Briere Mottiere
- Ehpads Elsa Triolet Saint Joachim
- Ehpads Résidence Le Clos Fleuri Donges

2-TRANSFERT DES EMPLOIS * (EFFECTIF THÉORIQUE)

MONTOIR	ST-NAZAIRE MUNICIPAL	SUPPRIMÉS
1A+		1A+
3B	3B	
2C	2C	

Ici pas de transformation d'emplois de A+ en A.

Le A+ sera affecté en surnombre à la Direction jusqu'à son prochain départ en retraite au 1^{er} trimestre 2018.



LES ÉLUS

Les élus ont approuvé ce projet qui leur semble « logique ».

FERMETURE DE MINDIN

1-TRANSFERT DES COMMUNES

Cette trésorerie assure la gestion des Établissements sociaux et médico-sociaux :

- EHPAD Mer et Pins (St-Brevin-les-Pins)
- EPMS Le Littoral (St-Brevin-les-Pins)
- Foyer de vie les Abris de Jade (St-Brevin-les-Pins)
- IME l'Estuaire (St-Brevin-les-Pins)

L'ensemble des missions sera rapatriée à la Paierie Départementale.

L'éloignement géographique de ces deux structures étant important, la fermeture de Mindin sera effective en septembre 2018 pour permettre aux agents de solliciter une mutation près de chez eux.

Pas d'opposition des présidents des établissements médico-sociaux : au contraire puisqu'ils ont fait part de leur satisfaction relative à cette restructuration.

Sans doute est-ce dû au fait qu'ils sont tous membres du Conseil départemental ...

2-TRANSFERT DES EMPLOIS * (EFFECTIF THÉORIQUE)

Mindin	Paierie Départementale	Suppression
1A+		1A+
3B	3B	
2C	2C	

* sous réserve de l'exercice emplois

L'emploi du A+ va être transformé en un emploi de A en Direction dont l'affectation sera décidée lors de l'exercice emplois en décembre pour janvier 2018.

Le A+ sera affecté en surnombre à la Direction et aura 3 ans pour trouver un débouché à équivalence de poste. Dans un 1^{er} temps, cet agent apportera son soutien à la Paierie départementale.

Nous regarderons avec attention l'exercice emplois 2018 : en effet, personne ne l'ignore, chaque regroupement de structures créant des structures de tailles plus importantes, cela ouvre davantage d'opportunités pour supprimer des emplois !